



CENTRES D'APPELS

Au bout du fil !

La liberté syndicale ne s'use que quand on ne s'en sert pas

JUILLET 2012 – BULLETIN N° 7

VERS UN NOUVEL ESCLAVAGISME ?

Fédération CGT Des Sociétés d'Études — Coordination nationale des Centres d'Appels
263, Rue de Paris — Case 421 — 93514 Montreuil cedex — Tél : +33 1 48 18 84 34 — Fax : +33 1 48 18 84 86 — Courriel : ccnpresta@egt.fr — Site Internet : http://www.soc-etudes.cgt.fr/

La déclaration mi-juin du Ministre du Redressement productif, M. Arnaud Montebourg, sur sa volonté d'œuvrer à la relocalisation des centres d'appels en France, a fait couler beaucoup d'encre. Notamment du côté du patronat qui, comme à leur habitude, a fait leur « pleureuse ».

Ce n'est pas de leurs fautes, les pauvres, si les emplois s'envolent de l'autre côté de la Méditerranée, mais de celle de la rigidité du droit social français.

Pour exemple, prenez les propos de M. Eric Dadian, Président de l'AFRC, et également dirigeant de CCA INTERNATIONAL, repris par le magazine L'USINE NOUVELLE du 19 juin 2012 : « Il aurait fallu remettre un peu de souplesse dans le droit du travail français et abaisser le poids des charges. Il est impossible d'assurer une activité de relation client en France avec une disponibilité 24h24 et 7j/7, pourtant réclamée par les clients. Vous faites face à l'interdiction de travailler le dimanche, aux contraintes des 35 heures et aux nombreuses rigidités des contrats de travail.

Un peu plus de flexibilité aurait sans conteste aidé la filière. Mais ce combat est perdu. Nous ne voyons pas de solutions pour sortir la France de ses rigidités, sans compter sur l'instabilité du cadre juridique causé par une inflation des textes. La législation couvrant les centres d'appels

change sans cesse et il très difficile pour les acteurs du secteur de suivre ses évolutions. Or, ce n'est pas le cas dans les autres pays où ont été externalisés les centres d'appels français qui proposent une meilleure sécurité juridique. »

Et oui, nous ne nous en étions pas rendu compte que nous n'étions pas assez flexibles malgré l'annualisation du temps de travail qui nous est imposée, et que nous sommes trop payés, bien que notre rémunération stagne au niveau du SMIC !

De qui se moque-t-on ?

Alors que les actionnaires des entreprises du secteur engrangent des millions de bénéfices chaque année, ces messieurs

continuent de « crier famine ». Ils aimeraient bien nous rendre corvéables à merci pour quelques miettes.

Alors qu'il faudrait prendre dans les dividendes versés aux actionnaires pour préserver l'emploi notamment en améliorant les conditions de travail. Malheureusement, ce n'est pas ainsi que l'entend le patronat du secteur, lui qui vient de suspendre les négociations en cours sur les conditions de travail et les classifications.

Mais si nous voulons leur imposer d'autres choix d'organisation afin de maintenir un maximum d'emploi en France, **nous devons que compter sur nous et notre capacité à nous mobiliser.**

Bulletin d'adhésion

Nom et prénom : _____

Adresse personnelle : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél. : _____

Courriel : _____

Nom entreprise : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Secteur d'activité : _____

Catégorie professionnelle (cocher la case correspondante) :

- Employé Technicien Agent de maîtrise
 Cadre Ingénieur

A retourner par courrier à l'adresse située à gauche.